



MAIRIE DE VALENSOLE
Place Frédéric Mistral
04210 VALENSOLE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 JUILLET 2015 A 20H30

Date de convocation : 16.07.2015.

Présents :

Gérard AURRIC, Bernard MAGNAN, Jean-Jacques RICAUD, Annie BOYER, Marcel GOSSA, Delphine DELFINO, Danielle BLANC, Robert LAURENTI, René JAUFFRET, Odile RICHEBOIS, Corinne DI IORIO, Sylvie LINDENMEYER, Jean-Jacques OULION, Isabelle FABRE-PAYAN, Quentin POTIGNON (arrivé à l'objet 3), Myriam COUMONT-LABAYE, Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL, Carole BARON.

Absent excusé avec pouvoir : Sandra SERTORIO pouvoir à Corinne DI IORIO, Marie PETILLON pouvoir à Jean-Jacques RICAUD, Maurice CHASPOUL pouvoir à Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Absents excusés : Claude AURIC, Gilles GRADIAN.

Secrétaire de séance : Delphine DELFINO (élue à l'unanimité)

Objet 1 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 juin 2015

Monsieur le Maire a demandé au Conseil Municipal si des remarques étaient à faire sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 10 juin 2015.

L'assemblée a accepté le compte-rendu susvisé avec une abstention, Carole BARON, qui a précisé qu'elle ne pouvait se prononcer dans la mesure où elle était absente lors de la séance du conseil municipal du 10 juin 2015.

Objet 2 Espace VTT Verdon Provence / convention de partenariat

Monsieur Robert Laurenti, conseiller municipal, a informé le conseil municipal que la commune de Valensole est concernée par la création d'un espace VTT, unifiant les bases « Drailles et Bancaus du Verdon » et « Verdon des Collines ». Ce nouvel espace qui prendrait le nom de « Verdon Provence » permettra de mutualiser les moyens de gestion et d'animation en portant l'ambition d'en faire un site majeur de la pratique du VTT en PACA et en France.

A cette fin, il a été proposé la signature d'une convention de partenariat entre l'office municipal du tourisme de Gréoux-les-Bains et la commune de Valensole.

Cette convention prévoit notamment de partager avec l'ensemble des communes concernées par ce projet, les compétences d'un agent qualifié (moniteur VTT diplômé d'Etat) chargé de la révision des itinéraires ainsi que le versement à l'office de tourisme de Gréoux-les-Bains d'une somme forfaitaire de 1000 euros.

La convention est établie pour un an et reconduite par tacite reconduction d'années en années.

Après avoir pris connaissance des modalités du projet de convention précité et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- A approuvé la création de l'espace VTT Verdon Provence,
- A autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Office municipal de tourisme de Gréoux les Bains,
- A accepté le versement d'une somme forfaitaire de 1000 euros à l'office de tourisme de Gréoux les Bains,
- A donné pouvoir à Monsieur le Maire afin de mener à bien cette affaire.

Objet 3 Mise en vente d'une coupe de bois en forêt communale

Monsieur Bernard Magnan, premier adjoint, a informé le conseil municipal que suite au contrôle des coupes prévues par les états d'assiette de la forêt communale, l'ONF propose la coupe de la parcelle n°5 d'une surface de 17,21 hectares peuplée de chênes pubescents.

Il a été, par conséquent, proposé au conseil municipal de mandater l'ONF afin qu'elle procède à la vente de la coupe dans le cadre d'un appel d'offres public.

La totalité du produit de la vente est versée directement à la commune qui devra reverser 10% du montant de la vente à l'ONF au titre des frais de garderie.

Madame Baron a demandé si la parcelle concernée allait faire l'objet d'un reboisement. Monsieur Magnan a répondu qu'il s'agit de coupes blanches sans bas niveaux et que la forêt se reformera naturellement au bout de 25 ans.

Monsieur Magnan a précisé que cette coupe était prévue dans le cadre d'un planning pluriannuel mis en place en partenariat avec l'ONF sur la gestion de la forêt communale.

Monsieur Enderlé a rappelé l'importance du nettoyage des parcelles concernées après la coupe. Monsieur le Maire a répondu que l'ONF serait à nouveau sensibilisée à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- a décidé de mandater l'ONF afin qu'elle procède pour le compte de la commune à la vente de la coupe de la parcelle n°5 d'une surface de 17,21 hectares dans le cadre d'un appel d'offres public ;
- a accepté d'encaisser le produit de la vente et de reverser 10% des revenus de cette dernière à l'ONF au titre des frais de garderie ;
- a donné pouvoir à Monsieur le maire afin de mener à bien cette affaire.

Objet 4 Lancement de procédures en vue du recouvrement de créances communales

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal que, dans le cadre de la mise en œuvre des procédures de péril concernant les propriétés sises respectivement rue de la Commodité (parcelle I 432) appartenant à Madame Ranieri ou ses héritiers et rue Jules Ferry (parcelles I 330) appartenant aux époux Reizes, la commune a dû se substituer aux propriétaires défailtants et réaliser les travaux indispensables afin de mettre fin aux périls constatés.

Les actions de droit commun menées directement auprès des propriétaires concernés par le comptable assignataire de la commune afin de recouvrer les créances de la commune étant restées infructueuses,

- il convient d'autoriser le comptable assignataire de la commune de Valensole à engager les procédures en vue de la saisie et de la vente immobilière des biens concernés,
- d'accepter le paiement par la commune des frais d'avocats, d'huissier, de justice et autres afférents à ces procédures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- a autorisé le comptable assignataire de la commune de Valensole à engager les procédures en vue de la saisie et de la vente immobilière des biens concernés situés sur les parcelles I 432 appartenant à Madame RANIERI ou ses héritiers et I 330 appartenant aux époux REIZES
- a accepté le paiement par la commune des frais d'avocats, d'huissiers, de justice et autres afférents à ces procédures,
- a donné pouvoir à Monsieur le Maire afin de mener à bien ces affaires.

Objet 5 Demande de subvention au conseil régional dans le cadre du CRET : aménagement entrée de village

Madame Danielle Blanc, adjointe déléguée aux finances, a informé le conseil municipal que, dans le cadre de la politique globale communale d'aménagement des espaces publics et de développement des modes de cheminement doux dans le village, il est devenu indispensable de réaliser des travaux d'aménagement de l'entrée de village route de Manosque.

Ce projet consiste en l'aménagement d'un cheminement piéton entre la pharmacie et le chemin de l'Olivol avec des passages piétons permettant de traverser la route.

Sa réalisation permettra ainsi d'accéder à pieds en toute sécurité à l'ensemble des services de santé et commerces situés dans le secteur.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Dépenses :

Coût d'objectif	123 162,00 € TTC
-----------------	------------------

Recettes :

DLVA compétence eau et assainissement	3 900,00 €
Subvention Région au titre du CRET (50% du HT)	51 318,00 €
Subvention DETR	23 310,00 €
Subvention département	4 330,00 €
Autofinancement de la commune :	20 740,26 €
Autofinancement FCTVA	: 19 563,74 €
	<u>123 162,00 €</u>

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont ouverts au budget communal 2015.

Il a été demandé au conseil municipal :

- de valider le projet de travaux et le plan de financement ci-dessus présentés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander au Conseil Régional au titre du contrat régional d'équilibre territorial (CRET) une subvention d'un montant de 51 318 euros afin d'accompagner la commune dans la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- a validé le projet de travaux et le plan de financement ci-dessus présentés,
- a autorisé Monsieur le Maire à demander au Conseil Régional au titre du CRET une subvention de 51 318 euros afin d'accompagner la commune dans la réalisation de ce projet,
- a donné pouvoir à Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire.

Objet 6 Demande de subvention dans le cadre de l'acquisition d'abris de touche

Mme Annie Boyer, adjointe déléguée aux sports et loisirs, a informé le conseil municipal que les abris de touche installés au stade municipal doivent être démontés pour des raisons de sécurité.

Il convient par conséquent d'acquérir trois abris de touche monobloc.

Le montant de cette acquisition s'élève à 4 369,84 € HT soit 5 243,81 € TTC.

Les crédits nécessaires sont ouverts sur le budget 2015 de la Commune.

Il a été proposé au conseil municipal, de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional afin d'accompagner la commune dans la réalisation de cette opération.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Dépenses :	4 369,84 € HT	5 243,81 € TTC
------------	---------------	----------------

Recettes :

Subvention espérée F.F.F. "Horizon Bleu 2016" (50% du HT)	2 184,92 €
Subvention espérée Conseil Régional (30% du HT)	1 310,95 €
Autofinancement Commune	887,75 €
Autofinancement FCTVA	<u>860,19 €</u>
	5 243,81 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- a validé le projet et le plan de financement présenté,

- a autorisé Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional une subvention de 1 310,95 € afin d'aider la Commune à réaliser cette acquisition,
- a donné pouvoir à Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire.

Objet 7 Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association AVEC Vous

L'ensemble des élus souhaitent avoir des informations complémentaires de la part de l'association AVEC VOUS afin de pouvoir délibérer sur le sujet.

Après concertation, il a été décidé de reporter la délibération relative à cet objet à une date ultérieure.

Objet 8 Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Monsieur Bernard MAGNAN, premier adjoint, a informé le conseil municipal qu'un épisode orageux violent accompagné de fortes précipitations s'est produit sur la commune de Valensole le mardi 16 juin 2015 dans l'après midi.

Cet épisode a occasionnés des dégâts importants tels que des inondations par ruissellement et coulée de boue associée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- a demandé le classement de la commune en état de catastrophe naturelle suite à l'épisode orageux violent du 16 juin 2015,
- a demandé à Monsieur le Maire de transmettre cette demande à Madame le Préfet afin qu'elle saisisse la commission interministérielle compétente,
- a donné pouvoir à Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire.

Objet 9 Informations au conseil municipal

Marchés publics (rapporteur : Delphine Delfino)

Le conseil municipal a donné délégation à Monsieur le Maire afin qu'il puisse prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans ce cadre, le conseil municipal a été informé de l'attribution des marchés suivants :

- Marché relatif à la fourniture et la pose de glissières de sécurité attribué à Mitrage (Apt) pour un montant de 6 119,40€ HT
- Marché relatif à la préparation des dossiers ADAP attribué à l'Apave (Gap) pour un montant de 4 125 € HT
- Marché relatif à l'acquisition de 6 panneaux « affichage libre » attribué à S3O (Livry Gargan) pour un montant de 7 027,20 € HT
- Marché relatif à l'acquisition d'un serveur attribué à DELL France pour un montant de 2 027,97 € HT
- Marché relatif à la fourniture et à la pose d'un panneau d'information lumineux attribué à ID Système (Aubagne) pour un montant de 13 300 € HT
- Marché relatif à la mission de coordination SPS d'aménagement de 2 parkings attribué au Cabinet Brachet (Manosque) pour un montant de 900 € HT
- Marché relatif à la signalisation verticale attribué à Signalisation LACROIX (Avignon) pour un montant de 4 159,10 € HT

Le conseil municipal a pris acte de ces informations.

La séance est levée à 22 heures.